

## Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

### Délibération n° 2025.50

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2025

##### **Membres :**

- en exercice : 6
- présents : 5
- représentés : 1
- votants : 6

**Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.**

Le 17 décembre deux mille vingt-cinq, à 9h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :** Mme Véronique Lenoir, membre titulaire, M. Michel Faccin, membre titulaire, Mme Julienne Gautier, membre titulaire, Mme Claire Matari, membre titulaire, M. Patrick Vassal, membre titulaire.

M. Jean-Louis Rouffilange, membre suppléant représentant M. Vincent Morisse.

M. Jean-Maurice Zorzi, membre suppléant.

**Membres excusés :** M. Vincent Morisse, membre titulaire.

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique Lenoir

**Rapporteur de la délibération :** Michel Faccin

**Assistaient également à la séance :** Valérie Boronad, Directrice du Carré Sainte-Maxime, Philippe Boronad, Directeur artistique du Carré, Claire Mieloszynski, Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime.

Accusé de réception en préfecture  
083-941544983-20251222-2025-50-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 décembre 2025  
Délibération n°2025.50

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 27 novembre 2025 annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité, en conformité au CGCT, d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration ;

---

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- Approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 27 novembre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

Signé le :

Vincent MORISSE  
Président du Conseil d'administration  
Le Carré Sainte-Maxime



**ANNEXE 2025.50 : Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 – Le Carré Sainte-Maxime**

Accusé de réception en préfecture  
083-941544983-20251222-2025-50-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025